



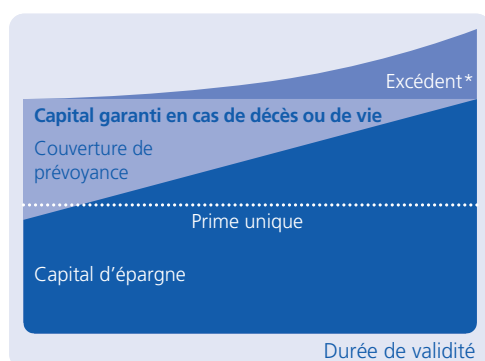
Zurich Life Classic Capital Euro

Capital Euro est une assurance vie mixte à prime unique assortie d'une prestation garantie en cas de vie ou de décès. Grâce au placement en euro, il existe des chances de rendements plus élevés qu'avec des produits en franc suisse.

Vos avantages en un coup d'œil

- **Placement sûr**
- **Taux d'intérêt garanti du capital d'épargne sur toute la durée de l'assurance**
- **Prestation garantie en cas de vie ou en cas de décès**
- **Avantages fiscaux**
- **Chances de rendements plus élevés qu'avec le franc suisse**
- **Privilège successoral, clause bénéficiaire et privilège en cas de faillite**

Financement avec prime unique



*Le montant des excédents dépend des rendements des capitaux placés et de l'évolution des risques et des coûts; il est redéfini chaque année et ne peut donc pas être garanti. Les montants correspondants sont crédités au compte d'excédents et rémunérés à un taux d'intérêt actuel.

Capital Euro est idéal pour vous, si ...

- vous êtes prêt à assumer un certain risque monétaire en vue de perspectives de rendement plus favorables.
- vous souhaitez réaliser vos objectifs de placement en euro.
- vous ne voulez pas renoncer à la sécurité et aux avantages d'une assurance vie.

Constitution ciblée d'un patrimoine avec placement sûr

Pour pouvoir maintenir son niveau de vie antérieur même après son départ à la retraite, ou pour atteindre un objectif d'épargne à long terme, il est nécessaire de recourir tant à la prévoyance obligatoire (1^{er} et 2^e piliers) qu'à l'épargne volontaire dans le cadre du 3^e pilier.

Avec Capital Euro, vous pouvez assurer la constitution de votre patrimoine de manière ciblée pendant une durée de validité convenue. Or, les taux du marché sont en général nettement plus élevés dans cette monnaie qu'en franc suisse. La part d'épargne de la prime unique est de ce fait placée à un taux d'intérêt fixe plus élevé qu'avec le franc suisse. La prestation convenue en cas de vie est garantie. De plus, les excédents éventuels sont versés.*

Étant donné que ces placements sont réalisés en euros, il existe un risque de change susceptible d'influencer à la hausse ou à la baisse les rendements en monnaie étrangère par rapport au franc suisse.

Sécurité financière en cas de décès

En cas de décès de la personne assurée, le capital-décès est immédiatement versé au(x) bénéficiaire(s). Le montant actuel du compte d'excédents est versé en plus de la somme d'assurance.

Avantages fiscaux

Dans le cadre de la prévoyance libre 3b, le versement à l'échéance est exonéré d'impôt sous les conditions que voici:

- La personne assurée a accompli sa 60^e année au moment du versement du capital d'épargne.
- La durée du contrat est au minimum de cinq ans.
- Les rapports contractuels doivent avoir été établis avant l'accomplissement de la 66^e année.

Conditions	Pilier 3b – Prévoyance libre
Financement	prime unique minimale EUR 20'000
Taux d'intérêt capital d'épargne	taux d'intérêt garanti sur toute la durée de l'assurance
Âge d'entrée	0–75 ans
Durée de validité	5–40 ans
Âge terme	max. 85 ans
Mise en gage	possible en tout temps
Prêt sur police	possible en tout temps
Rachat	possible en tout temps
Clause bénéficiaire	choix libre
Frais	frais de conclusion, primes de risque et frais administratifs

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 060 161 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker. www.zurich.ch/classic

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 060 161, www.zurich.ch

En cas de divergence entre les données contenues dans cette fiche d'information et les conditions d'assurance applicables, ces dernières font foi.



Because change happenz.